



Achat maison factures entretiens

Par Karin24

Bonjour,
Est ce qu'un vendeur d'une maison de 4 ans a l'obligation de fournir les factures d'entretien d'un système de chauffage climatisation air air avant de vendre?
Je veux savoir avant de signer 1 compromis. Je suis l'acquéreur.
Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce n'est pas une obligation légale, mais vous pouvez les demander. Surtout si ces documents peuvent vous permettre de bénéficier des garanties des équipements.
S'il ne vous les fournit pas, considérez qu'ils n'existent pas et vous en tirerez les conséquences pour négocier le prix à la baisse.

Par Karin24

Merci de votre retour.
Mais ça m'embête que le système de chauffage n'est jamais été contrôlé en 4 ans.
Je ne sais pas si il y a encore garantie dessus. Et pour moi, ce n'est pas à moi, l'acquéreur de le faire.

Par yapasdequoi

Alors exigez que ce soit contrôlé avant de signer.
Il suffit de le mettre dans les conditions suspensives du compromis.
Et que le vendeur accepte...

Vous avez raison, il vaut mieux connaître l'état AVANT de s'engager. Une fois signé c'est beaucoup plus compliqué...